

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue lundi le 10 janvier 2011 à 20h00 à la salle de l'Âge d'or de l'édifice municipal des Éboulements. En l'absence du maire Bertrand Bouchard, la séance se déroule sous la présidence de Lyne Girard, maire-suppléant

Présences : Lise Savard  
Diane Tremblay  
Régis Pilote  
Guy Tremblay  
Ruth Tremblay

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 14 DÉCEMBRE 2010 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2010
3. APPROBATION DES COMPTES
4. DÉROGATION MINEURE SISE AU 65, CHEMIN DE LA SEIGNEURIE, AUX ÉBOULEMENTS, SUR LES LOTS 416-5 ET 417-7
5. RÉOLUTION « LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES AU CŒUR DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE »
6. PAIEMENT DU 2<sup>ÈME</sup> VERSEMENT – ASCENCEUR VILLA DE NOS MONTAGNES
7. DEMANDE DE DON :
  - CLUB LE SAPIN D'OR
  - GARDERIE SCOLAIRE
8. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### **01-01-11 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

#### **02-01-11 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2010, de la séance extraordinaire du budget du 14 décembre 2010 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2010**

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 soit accepté.

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 14 décembre 2010 soit accepté.

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2010 soit accepté.

### 03-01-11 Approbation des comptes

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

#### GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

ALARME CHARLEVOIX	513.36 \$
BELL CANADA	195.64 \$
CANADA POST CORPORATION	85.37 \$
CHEZ S. DUCHESNE	13.52 \$
CORPORATE EXPRESS	288.48 \$
DANIEL GAUTHIER, ÉLECTRICIEN	394.22 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	444.15 \$
DURO-TEST CANADA	897.70 \$
FONDS DE L'INFORMATION FONCIERE	87.00 \$
MARYAN E.B. ENR	250.00 \$
PILOTE JEAN-MARIE	45.47 \$
PRODUITS SANI-PRO	194.04 \$
ROGERS	134.01 \$
SONIC	5 231.65 \$
VITRERIE COTÉ	298.88 \$
VISA	78.98 \$
	<hr/>
	<b>9 152.47 \$</b>

#### SECURITÉ PUBLIQUE

ALARME CHARLEVOIX INC.	243.13 \$
BELL MOBILITE	360.19 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	5.83 \$
EXTINCTEUR CHARLEVOIX	27.98 \$
GARAGE NOEL DESCHÈNES	229.32 \$
SONIC	934.79 \$
SORTIE DES POMPIERS	325.00 \$
	<hr/>
	<b>2 126.24 \$</b>

#### VOIRIE-TRANSPORT

BELL CANADA	164.54 \$
BOIVIN BERNARD	850.00 \$
CHEZ S. DUCHESNE	40.61 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	79.63 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	248.07 \$
ENTREPRISES AUDET ET TREMBLAY	274.02 \$
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD	88.35 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU	5 616.23 \$
GARAGE NOËL DESCHENES	4.50 \$
MARC TREMBLAY	270.00 \$
PAVAGE ROLAND FORTIER	857.85 \$
	<hr/>
	<b>8 493.80 \$</b>

#### ECLAIRAGE DE RUE

HYDRO-QUÉBEC	162.54 \$
HYDRO-QUEBEC	1 743.21 \$
	<hr/>
	<b>1 905.75 \$</b>

#### AQUEDUC

BPR INGÉNIEURS	1 343.22 \$
HYDRO-QUEBEC	1 666.27 \$
LP TANGUAY	594.29 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	77.31 \$
	<hr/>
	<b>3 681.09 \$</b>

#### ASSAINISSEMENT DES EAUX

FQM	12.00 \$
BELL CANADA	89.21 \$
CLAUDE GAUTHIER	360.00 \$
HYDRO-QUEBEC	816.77 \$
	<hr/>
	<b>1 277.98 \$</b>

#### URBANISME

GROUPE GÉOMATIQUE AZIMUTH	222.15 \$
HÉLÈNE THIVIERGE	426.79 \$
MRC DE CHARLEVOIX	1 626.73 \$
MRC DE CHARLEVOIX	279.33 \$
	<hr/>
	<b>2 555.00 \$</b>

#### LOISIRS

ALARME CHARLEVOIX INC.	256.68 \$
BELL CANADA	82.83 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	18.90 \$
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD	2 275.00 \$
SERRURIER RIVE-SUD	51.27 \$
VITRERIE CÔTÉ INC.	347.56 \$
	<hr/>
	<b>3 032.24 \$</b>

#### DONS

RISC	25.00 \$
CLUB DE MOTONEIGE SAPIN D'OR	350.00 \$
	<hr/>
	375.00 \$

<b>SERVICE DE LA DETTE</b>	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	5 406.45 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	4 434.30 \$
	<hr/>
	<b>9 840.75 \$</b>

**TOTAL:** 42 440.32 \$

**04-01-11 Dérogation mineure sise au 65, chemin de la Seigneurie, aux Éboulements, sur les lots 416-5 et 417-7**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure sur les lots 416-5 et 417-7, chemin de la Seigneurie, Les Éboulements ayant pour objet de permettre l'implantation d'un garage dans la marge avant, ce qui contrevient à l'une des dispositions de l'article 5.6.8 du règlement de zonage « Bâtiments et usages autorisés dans les cours avant dans certains cas »

**CONSIDÉRANT** les motivations de la demande concernant la situation du bâtiment principal et du bâtiment accessoire (garage);

**CONSIDÉRANT** la recommandation du CCU à l'effet d'accorder la demande de dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers;

- d'accorder la demande de dérogation mineure à la condition que le garage ait la même pente de toit que la résidence et une architecture harmonieuse avec celle-ci.

**05-01-11 Résolution « Les municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation du territoire »**

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*;

**ATTENDU QUE**, le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

**ATTENDU QUE** l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

**ATTENDU QUE** l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

**ATTENDU QUE** les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

**ATTENDU QU'**à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

**ATTENDU QU'**à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités;

**ATTENDU QUE**, lors de l'assemblée des MRC des 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**D'INCLURE** l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution;

**DE DEMANDER** au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire;

**DE DEMANDER** au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;

**DE DEMANDER** que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);

**DE MOBILISER** l'ensemble des municipalités et MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

#### **06-01-11 Paiement du 2<sup>e</sup> versement – ascenseur Villa de nos Montagnes**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a résolu en 2010 de verser un montant de 14 000\$ à la Villa de nos Montagnes pour permettre l'installation d'un ascenseur ;

**CONSIDÉRANT** que le paiement de ce montant était échelonné sur deux ans, soit la moitié en 2010 et l'autre moitié en 2011 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir un chèque au montant de 7 000\$ à la Villa des aînés pour le 2<sup>e</sup> versement de la subvention accordée pour l'installation de l'ascenseur.

#### **07-01-11 Demandes de don**

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à la majorité des conseillers – Lise Savard étant contre – de verser un montant de 350\$ au club de motoneige Le Sapin d'or.

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de verser un montant de 500\$ au service de garde l'Arc-en-Ciel.

Je soussignée Linda Gauthier, directrice générale, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier  
Directrice générale

**08-01-11 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h30, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Lyne Girard  
Maire suppléant

---

Linda Gauthier  
Directrice générale

<b><u>CORRESPONDANCE – DÉCEMBRE 2010</u></b>	
1. CRÉ	Concert' Action
2. MDDEP	Redevances pour l'élimination des matières résiduelles
3. MDEEP	Réponse à notre demande d'étude de l'état des berges
4. MAMROT – MUNI-EXPRESS	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avant projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme</li><li>▪ Lettre du ministre concernant la politique de gestion contractuelle et la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale</li></ul>
5. FQM	Contact FQM
6.	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La FQM effectue son bilan de la session parlementaire</li><li>▪ La FQM appuie le projet de loi sur l'utilisation accrue du bois dans la construction</li></ul>